

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00231**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH  
COPROPRIETES FRAGILES ET DEGRADEES SUR LA COTONNE A SAINT-  
ETIENNE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE A L'ETUDE DE  
MAITRISE D'ŒUVRE DE LA COPROPRIETE LES TERRASSES DU MIDI**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Michel CANDILLION donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECUEIL EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002310

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH COPROPRIETES FRAGILES ET DEGRADEES SUR LA COTONNE A SAINT-ETIENNE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE A L'ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA COPROPRIETE LES TERRASSES DU MIDI**

Par délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2017, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à soutenir la mise en œuvre de l'OPAH Copropriétés fragiles et dégradées sur les quatre copropriétés de la Cotonne à Saint-Etienne (Cotonne 1, Cotonne 2, Cotonne 3 et Les Terrasses du Midi).

L'OPAH se fixe trois objectifs adaptés aux caractéristiques de chaque copropriété :

- l'amélioration du fonctionnement des copropriétés avec notamment une consolidation des instances de gestion, une baisse des impayés et une maîtrise des charges ;
- la réhabilitation, l'amélioration de la performance énergétique et l'inscription dans une démarche d'entretien ;
- la veille et la revalorisation immobilière.

Une convention-cadre partenariale a été signée entre l'Etat / l'Anah, la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Action Logement, pour une période courant de novembre 2017 à novembre 2022.

L'intervention de la Métropole dans cette opération se décline en deux axes : la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH et le soutien financier aux travaux de réhabilitation. La société Urbanis a été désignée pour animer le dispositif. Le montant total de la participation financière de la Métropole s'élève à 1 800 000 €.

Concernant la copropriété Les Terrasses du Midi, l'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre doit permettre de déterminer le programme de travaux afin que l'ensemble des partenaires puisse fixer le plan de financement et le soumettre au vote des copropriétaires. Le coût de l'étude de maîtrise d'œuvre est évalué à 58 000 € HT.

Pour aider la copropriété à supporter financièrement cette étude, il est proposé que Saint-Etienne Métropole apporte un soutien financier à hauteur de 35 % du coût HT, soit 20 300 €.

Les modalités de calcul et de versement de la participation financière de la Métropole sont précisées dans une convention attributive de subvention signée entre le syndicat des copropriétaires, le syndic (Ploton Immobilier) et Saint-Etienne Métropole.

Le montant de la participation financière de la Métropole est financé sur la ligne soutien aux travaux de réhabilitation des copropriétés programmée sur cette opération.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide le principe d'intervention de Saint-Etienne Métropole sur l'étude de maîtrise d'œuvre de la copropriété Les Terrasses du Midi ;**
- **acte le montant maximal de la participation financière de la Métropole à cette étude à hauteur de 35 % de son coût prévisionnel hors taxes, soit 20 300 €, jusqu'au vote des travaux par la copropriété ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les exercices 2021 et suivants du budget habitat, article 20422, chapitre 204.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU